



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 31901

Texte de la question

Mme Paola Zanetti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le déremboursement du médicament Téoatrois prescrit dans le cadre d'un carcinome vésiculo-papillaire de la thyroïde. Habituellement, les médecins ont la possibilité de prescrire du Levothyrox, médicament remboursé par la sécurité sociale. Mais parfois, la prise en quantité importante du Levothyrox entraîne des effets secondaires chez certains patients. Les médecins ont alors comme solution de prescrire comme médicament complémentaire le Téoatrois, mieux supporté et diminuer ainsi la prise du Levothyrox. Les patients se trouvent dans l'obligation de choisir entre prendre des médicaments remboursables comme Levothyrox mais avec le risque d'effets secondaires, ou de suivre la prescription du médecin et acheter le Téoatrois qui ne sera pas remboursé. Dans un contexte économique difficile pour certains de nos concitoyens, les dépenses de santé ne constituent pas une dépense prioritaire. C'est pourquoi elle lui demande quelle mesure elle entend prendre pour permettre la prise en charge de ce médicament.

Données clés

Auteur : [Mme Paola Zanetti](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31901

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7029

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)